

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2016

Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Pour l'"autorité Compétente" par délégation



JF
Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Anne DUCHENE, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Claire FLORENTIN-POIZOT, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Philippe BERTRAND-DRIRA, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Marc BARRON, Sylvaine SCAGLIA.

Votants : 28

Conseillers absents - excusés : Elisabeth SERIN, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, David CARABIN, Jean-Yves SAUSEY

Procurations : Béatrice BAURAIN De BERNARDO à Marie-José AMAH
David CARABIN à Bertrand KLING.
Jean-Yves SAUSEY à Corinne MARCHAL-TARNUS

Secrétaire de séance : Philippe ROLIN

Date convocation : 23 septembre 2016

N° 2016-042

Objet : Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal

Rubrique : 9.1

Rapporteur : Bertrand KLING

Après en avoir délibéré, le procès-verbal de la séance du 27 juin 2016 est approuvé à
L'UNANIMITÉ

Le Maire,

Bertrand KLING



**COMMUNE DE MALZÉVILLE
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU SUCCINCT
DE LA SÉANCE DU 27 JUIN 2016**

Le conseil municipal s'est réuni à la Maisonnée, sous la présidence de Bertrand KLING, Maire, le 27 juin 2016 à 19h00.

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : 23

Votants : 29

Conseillers absents - excusés : 6

Procurations : 6

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Maire a désigné Jean Claude BOULY pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal.
- 2) Approbation du compte de gestion 2015.
- 3) Approbation du compte administratif 2015.
- 4) Affectation du résultat 2015 au budget primitif 2016.
- 5) Taxe d'habitation : abattement spécial à la base en faveur des personnes handicapées ou invalides.
- 6) Constitution d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché public de prestations d'assurances.
- 7) Projet de fusion par absorption de la société d'équipement Vosgienne par la SOLOREM.
- 8) Document unique d'évaluation des risques professionnelles - Approbation.

- 9) Tarification animation périscolaire - Rectificatif.
- 10) Avenant numéro 1 à la convention de mutualisation de moyens informatiques entre la ville de Malzéville et la D.S.I.T. du Grand-Nancy.
- 11) Attribution de primes de ravalements de façades.
- 12) Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique - Période 2017/2018.
- 13) Adhésion à l'agence locale de l'énergie et du climat Nancy Grands Territoires.
- 14) Convention de mise à disposition de points hauts pour GRDF - Compteurs GA2PAR.
- 15) Communication des décisions prises en application de l'article L2122-22 du CGCT.
- 16) Questions diverses.

N° 01 Adoption du procès verbal du conseil municipal du 19 mai 2016

Rapporteur : Bertrand KLING

Adopté à L'UNANIMITÉ

N° 02 Approbation du compte de gestion 2015

Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON

Déclarant que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 , par le receveur, est conforme au compte administratif pour la même période , dressé par l'ordonnateur et que ce compte de gestion 2015 n'appelle ni observation ni réserve de la part de l'ordonnateur , il est approuvé.

Adopté à l'unanimité en l'absence de Monsieur LIVOLSI

N° 03 Approbation du compte administratif 2015

Rapporteur : Jean Pierre ROUILLON

Monsieur ROUILLON fait la présentation du compte administratif 2015, constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives aux résultats de clôture de l'exercice précédent, aux résultats budgétaires de l'exercice et aux résultats de clôture 2015.

La section de fonctionnement présente un excédent pour 2015 de 511 312,42 euros et un résultat antérieur reporté de 135 938,32 euros, soit un résultat cumulé de 647 250,74 euros.

La section d'investissement présente un excédent d'investissement de 1 879 040,91 euros et un déficit antérieur reporté de 2 188 096,98 euros.

Les restes à réaliser en recettes se montent à 240 244 euros et en dépenses à 66 479,80 euros.

Le résultat cumulé en investissement dégage un déficit de 135 291,87 euros qui sera comblé par l'excédent de fonctionnement.

Intervention de Madame MARCHAL TARNUS

« Le compte administratif est et restera chaque année un moment de vérité.

Il permet de vérifier si les objectifs affichés lors du budget primitif sont atteints et d'avoir une vision réelle sur la situation financière de notre commune.

Comme c'est le cas pour l'ensemble des collectivités territoriales, l'analyse de ce compte montre une nouvelle accentuation de la baisse des dotations de l'état qui assure la diminution de ses dépenses à la fois par la baisse des dotations et le transfert de nouvelles missions obligatoires, et c'est une chaîne qui n'est pas prête de s'arrêter.

Concernant l'investissement, gage de confiance en l'avenir et d'emplois :

Les ratios page 2 indiquent :

Les dépenses d'équipement brut/ habitant sont 35.76€/habitant alors que la moyenne de la strate est de 385€/habitant, soit plus de dix fois inférieure.

Ce compte administratif prend acte de la non réception du fond d'aide concernant l'emprunt toxique par l'annulation de crédit de 266570€

Malgré votre augmentation de 1.8% des taux les 3 taxes en 2015, et l'augmentation mécanique des bases locatives, les recettes fiscales concernées ont à peine augmenté, ce qui peut découler du nombre croissant de logements inoccupés, les panneaux de biens à vendre fleurissent dans toutes les rues.

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent mécaniquement elles aussi, les dépenses de personnel représentent 50.8% des dépenses de fonctionnement.

Nous savons que les conséquences de la restructuration de l'emprunt toxique ne seront ressenties que sur le budget 2017, mais dire que le problème a été réglé grâce au refus de payer les intérêts réellement dus et avoir tenu tête n'est que pur mensonge.

Nous payons actuellement plus d'1 M d'euros d'intérêts 2014 et 2015 en retard.

Nous avons voté contre le budget prévisionnel 2015 car son optimisme masquait les difficultés à venir pour la commune.

Nous nous abstiendrons sur le compte administratif car il ne prend acte que de l'exactitude de l'exercice comptable et nous approuvons naturellement le compte de gestion présenté par le trésorier payeur car il certifie l'exactitude des pièces et actes. »

Jean Pierre ROUILLON lui répond que l'analyse n'est pas trop poussée mais qu'effectivement, le ratio des dépenses d'investissement est dix fois moins élevé que la moyenne. Il remarque que l'analyse n'est faite que sur une année et qu'aujourd'hui, la ville reprend son souffle pour mieux investir dans l'avenir. On rentre dans un cycle de maîtrise des dépenses et nous investissons pour répondre à des besoins et pas pour le plaisir de se conformer aux ratios.

En ce qui concerne l'emprunt SFIL, on a effectivement réglé les impayés en 2016 et on paiera moins en 2017.

Monsieur le Maire rappelle également que la baisse des frais de personnel est une réalité car on veut retrouver des marges de manœuvres. On va aussi en retrouver grâce aux nouvelles propositions de logements qui vont arriver. D'ailleurs, les droits de mutation en sont un bon indicateur.

Nous avons des perspectives d'investissement comme un groupe scolaire pour le futur.

Adopté à la majorité des voix

Le Maire ne prend pas part au vote

7 abstentions (Corinne MARCHAL TARNUS Jean Claude BOULY Catherine CHOTEAU LESNES Salvatore LIVOLSI Jean Yves SAUSEY Sylvaine SCAGLIA Marc BARRON)

N° 04 Affectation du résultat de l'exercice 2015

Rapporteur : Jean Pierre ROUILLON

Constatant que le compte administratif 2015 présente un excédent de fonctionnement de 511 312,42 euros et un excédent d'investissement de 1 879 040,91 euros, il est proposé d'affecter :

-le résultat de fonctionnement obligatoire à l'apurement du besoin de financement au BP 2015 pour 135 291 87 euros

-le résultat de fonctionnement reporté au BP 2016 pour 511 958,87 euros

Adopté à la majorité des voix

5 contre (Corinne MARCHAL TARNUS, Jean Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU LESNES, Jean Yves SAUSEY)

N° 05 Taxe d'habitation : abattement à la base en faveur des personnes handicapées ou invalides

Rapporteur : Jessica NATALINO

En 2009, la ville a décidé d'appliquer l'abattement de 10 % de la valeur locative moyenne en faveur des personnes handicapées ou invalides. Il est proposé de porter à 20 % de la valeur locative moyenne des habitations de la commune, le taux de l'abattement spécial en faveur des personnes handicapées ou invalides.

Madame MARCHAL TARNUS propose de donner l'information dans le bulletin municipal.

Adopté à l'unanimité

N° 06 Constitution d'un groupement de commandes marché d'assurances des villes d'Essey lès Nancy, Laxou Ludres, Fléville, Malzéville Pulnoy, de leurs CCAS et caisse des écoles d'Essey

Rapporteur : Philippe ROLIN

Les groupements de commandes visent tout à la fois à obtenir de meilleurs tarifs, à favoriser la concurrence et à mutualiser les procédures de marché. Tout groupement fait l'objet d'une convention constitutive, qui en définit les modalités de fonctionnement, en désignant notamment un des membres du groupement comme coordonateur.

Il convient de passer un nouveau marché de prestations de services, pour une durée de 12 mois renouvelable tacitement 3 fois soit 4 ans maximum, à compter du 01/01/2017.

Ce marché comportera 6 lots et la commune d'Essey lès Nancy sera le coordonateur.

Adopté à l'unanimité

N° 07 Projet de fusion par absorption de la société d'équipement vosgienne par SOLOREM

Rapporteur : Jean Pierre ROUILLON

SOLOREM a arrêté un plan stratégique en 2014 avec pour enjeux :

- l'anticipation des évolutions du contexte territorial d'intervention des entreprises publiques locales
- le constat d'une diminution des activités de prestations de service en mandat et conduite d'opération
- les perspectives de développement de l'activité immobilière.

Pour ce faire , il vous est demandé d'autoriser le représentant de la ville à l'assemblée générale extraordinaire de SOLOREM à voter en faveur des résolutions concrétisant la procédure de fusion absorption avec la société d'équipement vosgienne , l'augmentation du capital par création de 5470 actions de 180 euros de valeur minimale et la modification des statuts portant sur le montant du capital et le nombre de sièges au conseil d'administration.

Adopté à l'unanimité

N° 08 Document unique d'évaluation des risques professionnels- approbation

Rapporteur : Jean Pierre ROUILLON

La ville de Malzéville s'est engagée dans une démarche globale de prévention des risques professionnels, dont l'étape initiale est la réalisation du Document Unique.

Ce document est mis en place avec l'aide du centre de gestion de Meurthe et Moselle et le fonds de prévention y apporte une contribution financière sous forme de subvention.

Adopté à L'unanimité

N° 09 Tarification des activités périscolaires à compter du 01/09/2016

Rapporteur : Marie Josée AMAH

Suite à une erreur technique, il convient de modifier une case du tableau voté au dernier conseil municipal.

Adopté à l'unanimité

N°10 Convention de mutualisation des moyens informatiques avec la CUGN -Avenant n01

Rapporteur : Philippe ROLIN

Une convention de mutualisation des moyens informatiques est conclue entre la ville et la CUGN depuis fin 2011 pour une durée de 5 ans
Dans le cadre d'une refonte globale des conventions de mutualisation, il est proposé de cde prolonger la convention initiale, par voie d'avenant, jusqu'au 31/06/2017 avec reconduction tacite d'une durée de 3 mois, renouvelable une fois

Adopté à l'unanimité

N° 11 Attribution de prime pour ravalement de façades

Rapporteur Philippe BERTRAND DRIRA

Il est proposé de verser une prime de 1 600 euros à Madame TOUSSAINT Marie Françoise LE FIL DE L'IMMO situé au 2-2 bis rue De Gaulle pour un ravalement de façade de 8 254,94 euros.

Adopté à l'unanimité

N° 12 Approbation de l'acte constitutif de groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique pour 2017/2018

Rapporteur Daniel THOMASSIN

Louverture à la concurrence pour l'approvisionnement en gaz naturel est devenue une obligation pour les collectivités depuis le 01/01/2015.

Un 1^{er} groupement de commandes a été effectué et arrive à échéance.

Il est proposé d'approuver l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz coordonné par la CUGN en application de sa délibération du 01/04/2016 et d'autoriser le maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité

N°13 Adhésion à l'Agence Locale de l'Énergie et du climat Nancy Grands territoires

Rapporteur Jean Marie HIRTZ

L'ALE assure depuis 2007 la mission d'espace info énergie en mettant à disposition des particuliers, des experts fournissant des conseils gratuits et indépendants sur la maîtrise de l'énergie pour les logements.

En 2010, elle a développé la mission de conseil en énergie partagée, qui a pour mission de mutualiser entre toutes les communes adhérentes de moins de 10 000 h, un poste de conseiller en énergie afin d'accompagner les communes à maîtriser leurs dépenses énergétiques.

Il vous est proposé d'adhérer à l'agence locale de l'énergie et du climat NANCY grands territoires et d'autoriser le Maire à signer la charte d'adhésion.

Adopté à l'unanimité

N°14 Convention de mise à disposition de points hauts pour GRDF compteur GAZPAR

Rapporteur Daniel THOMASSIN

GRDF s'engage dans un grand déploiement d'installation de compteurs communicants

C'est un projet d'efficacité énergétique, orienté vers les consommateurs avec 2 objectifs :

-amélioration de la qualité de la facturation des clients

-développement de la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation.

L'engagement de la commune se fera après la signature d'un bail par concentrateur.

Il vous est demandé d'autoriser le maire à signer la convention d'hébergement des points hauts entre la ville et ERDF et de valider le montant de l'indemnité forfaitaire de 50 euros par point haut

Adopté à la majorité des voix

2 abstentions (Philippe ROLIN et Jean Marie HIRTZ)

N° 15 Communication des décisions prises en application de l'article L 2121-22 du CGCT

Rapporteur Bertrand KLING

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des compétences qui lui ont été déléguées par délibération du 10 avril 2014, en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a :

Vu en commission finances du 9 mars 2016

- Le 22 mars 2016, signature d'un contrat avec CELCA, pour une ligne de trésorerie, pour un montant de 200 000,00 € ;

Vu en commission Temps de l'Enfant du 25 avril 2016 :

- Le 13 mai 2016, signature d'un contrat de cession avec la Compagnie « les Contes de Nana », pour le Spectacle « le Bal des souris », pour un montant de 680,00€ ;
- Le 13 juin 2016, signature d'un avenant à convention de partenariat avec la crèche la Ribambelle / SIVU/ville de Saint-Max, pour un montant de 26 000,00€.

Vu en commission Urbanisme, Travaux, Environnement et Développement Durable du 24 mars 2016 :

- Le 11 mai 2016, signature d'un contrat avec la menuiserie JOLY, pour la pose d'une porte dans les vestiaires de l'école Paul Bert, pour un montant de 6644,40€ ;
- Le 11 mai 2016, signature d'un contrat avec l'entreprise Rousseau, pour la réfection du revêtement de sol d'une salle de classe de l'école Paul Bert, pour un montant de 5 903,40€.
- Le 13 mai 2016, signature d'un contrat avec l'EIM, pour des travaux d'éclairage du stade avec nacelle, pour un montant de 4 494.52€ ;
- Le 17 mai 2016, signature d'un contrat avec l'EIM, pour des travaux électriques au gymnase Jo Schlessler et pour les cours de tennis, pour un montant de 1 763.09€ ;
- Le 25 mai 2016, signature d'un contrat avec l'EIM, pour des travaux d'éclairage des blocs de secours au gymnase Jo Schlessler, pour un montant de 1 798.52€ ;
- Le 26 mai 2016, signature d'un contrat avec l'entreprise ROUSSEAU, pour des travaux de réfection des revêtements de sols du périscolaire de l'école Pasteur, pour un montant de 7 447,49€ ;
- Le 26 mai 2016, signature d'un contrat avec l'entreprise ROUSSEAU, pour des travaux de réfection du mur du fond de la classe de Mme Maillard de l'école Jéricho, pour un montant de 3 247,50€ ;
- Le 26 mai 2016, signature d'un contrat avec l'entreprise ENDUIEST, pour des travaux de soubassement de l'école Leclerc, pour un montant de 2 992,22€.

QUESTION DIVERSES

La séance est levée à 20h30

Le Maire,
Bertrand KLING

Secrétaire de séance,
Jean Claude BOULY

Compte-rendu succinct affiché le 09/05/16